



## CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

## Programme n° PRO-INNO-34

STEER Sensibilisation pour le Transport Économique en Énergie et Responsable

**1. Secteur d'application**

Innovation favorisant les économies d'énergie.

**2. Dénomination et objet**

Programme porté par DYNEFF qui vise à sensibiliser 185 000 automobilistes sur les aires de repos d'autoroutes (principalement) ou de routes secondaires (accessoirement) au travers d'animations ludiques et à mettre en place une plateforme web permettant de pérenniser l'opération.

Le programme permettra de :

- réaliser une économie d'énergie immédiate au sortir de l'aire de repos par l'adoption de pratiques d'écoconduite ou la vérification de ses pressions de pneus et au-delà de développer des comportements d'écomobilité comme le covoiturage ;
- encourager l'adoption au quotidien de gestes d'écoconduite pour le conducteur mais aussi les passagers qui sont des conducteurs potentiels ;
- sensibiliser aux nouvelles solutions de mobilité économes en énergie fossile tels les véhicules électriques ;
- réduire l'empreinte environnementale des automobilistes.

Le volume de certificats d'économies d'énergie délivré dans le cadre de ce programme n'excède pas 740 GWh cumac sur la période 2020-2022.

**3. Conditions pour la délivrance de certificats**

La contribution au programme ouvre droit à la délivrance de certificats d'économies d'énergie pour les contributions versées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et jusqu'au 31 décembre 2022, dans les conditions prévues par l'arrêté du 4 septembre 2014 modifié fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur et conformément à la convention signée entre l'Etat, l'ADEME et DYNEFF et les autres parties concernées.

**4. Volume de certificats en kWh cumac**

Volume de certificats		Contribution (en €)		Facteur de proportionnalité (en € / kWh cumac)
V	=	C	/	0,005